L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. | WINNIPEG, MANITOBA, DEC. 15, 1898. | No. 45

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'cho de Manitoba."

adresse

L'ECHO DE MANITOBA,

Bureaux - 435 Rue Main

BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

La semaine politique est particulièrement chargée, et pour tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui peut les intéresser, nous serons forcés d'être brefs dans nos développements.

Conference de Washington.

D'abord la conférence de Washington continue ses travaux ; on ne sait rien encore quant aux résultats probables, et les bruits les plus contradictoires circulent à ce sujet. Toutefois il y a un fait certain, ce sont les bonnes dispositions du président McKinley à l'égard de la conférence ; voici en effet un passage de son message présidentiel :

"J'éprouverai une satisfaction particulière s'il m'est permis de vous communiquer un résultat pratique des négociations pendantes avec la Grande Bretagne relativement à la Puissance du Canada. C'est le sincère désir de ce gouvernement de faire disparaître toute source de désaccord et d'irritation dans les rapports avec la Puissance voisine. Le commerce entre les deux pays s'accroît rapidement et il importe de faciliter son développement."

On dit que Sir Wilfrid Laurier et ses collègues cherchent à obtenir pour les cultivateurs les avantages du marché américain pour plusieurs de leurs produits importants, le foin, le bétail, les volailles, les œufs, les patates, etc. Nous avons raison de croire qu'ils ont fait des progrès encourageants.

Les Elections partielles.

Les élections partielles occupent fortement l'attention en Ontario, les élections pour le Parlement Provincial ont donné la victoire aux libéraux. A West Huron, l'hon. F. T. Garrow a une majorité de 60 voix contre 17 à la dernière élection, à Halton M. Barber l'a emporté par 160 voix augmentant aussi la majorité libérale de 40 voix.

Les Elections Federales.

Pour les élections fédérales, les nominations ont eu lieu et voici les candidats définitifs :

	Conserv.	Libéral.
Bagot	Brodeur	Marcil

Le dernier membre Dupont, conservateur, avait été élu en 1896 par acclamation.

Montmagny	Leblanc	Martineau

L'ancien député, M. Choquette, aujourd'hui juge, avait été élu par 242 voix de majorité.

	Indép.	
North Simcoe	Leighton McCarthy	Martin

Feu Dalton McCarthy avait eu une majorité de 1107 en 1896.

	Conserv.	
West Lambton	Farrel	Tohnson

Lister (lib.) nommé juge, avait eu 1198 voix de majorité.

East Prince	Laffurgey	Bell

Yeo, nommé sénateur, avait eu 117 de majorité.

Les élections auront lieu le quatorze.

Il est bon de noter qu'en plusieurs endroits des conservateurs importants ont déclaré que dans les circonstances actuelles, étant donné les excellents résultats obtenus par Sir Laurier, ils lui donneraient "fair play" et voteraient pour lui.

L'Hon. M. Sifton.

M. Sifton qui était la semaine dernière à Winnipeg, a fait plusieurs importantes déclarations, Une députation de l'Association Libérale de Winnipeg est allée lui exposer ses vues sur la nécessité de travailler à l'amélioration des Rapides de St André.

M. Sifton a déclaré que les importants travaux auxquels le gouvernement a dû porter toute son attention ne lui ont pas encore permis de discuter cette question ; mais que le gouvernement n'avait aucune vue préconçue contre le sujet ; que pour sa part il était en sa faveur et ferait tout son possible pour en favoriser la solution.

Le South-Eastern.

Pour le South-Eastern l'hon. M. Sifton a assuré la délégation, qu'il était absolument faux que le C. P. R. soit sur le point de s'emparer du controle de cette ligne. Il a ajouté que lorsque cette ligne serait terminée et continuée par la Rivière la Pluie en relation avec les lignes d'Ontario, elle constituerait une voie ferrée indépendante.

Le gouvernement prendra toutes les précautions pour en assurer l'indépendance, de même qu'il a été fait pour le Crow's Nest Pass.

Enfin il a déclaré que si cette promesse n'était pas tenue, l'association libérale aurait le droit d'exiger sa resignation de ministre.

Le Yukon.

Au Yukon le calme semble renaitre, les nouvelles nominations faites par le gouvernement ont arrêté les clabaudages conservateurs. A ce propos ils convient de citer la lettre de Sir Charles Hibbert Tupper qui, mis en demeure par l'hon. M. Smart de produire une accusation formelle sur l'un des fonctionnaires quelconques, s'est dérobé et a refusé. C'est significatif.

Les Conservateurs.

Les conservateurs font des efforts désespérés pour se reconstituer comme parti et se donner des chefs. Mais tandis qu'ils s'agitent en réunions, *Le Trifluvien* administre à la réorganisation conservatrice une flagellation en règle, en demandant l'exclusion des rangs torys, des Clarke Wallace, des Sproule, des McLean ; il aurait pu ajouter Toombs.

Mais alors que restera-t-il, grand Dieu ?

Il ajoute :

"Il est dans le parti conservateur français une multitude d'hommes de bonne volonté et d'indépendance de caractère, une foule de braves citoyens dévoués avant tout à leur province et à leur pays et qui ne tiennent pas plus qu'il ne faut à marcher à la suite de Sir A. P. Caron, de M. Bergeron et de M. Cornellier et qui n'iront pas sacrifier leurs convictions et leur patriotisme aux ambitions déréglées de ces hommes."

Il paraît que ça ne va guère chez nos adversaires, il faut reconnaître que *Le Trifluvien* n'a pas tout à fait tort, et la même observation pourrait s'adresser non moins justement aux égoïstes ambitieux du Manitoba qui ont nom Bernier et LaRivière.

En Colombie.

Pour finir notons le gros événement du jour en Colombie Britannique, où le ministre Turner est cassé d'avoir laissé un déficit d'un million de dollars.

Il s'agit des débentures de la Fraser Valley Dyking, et voilà qui ressemble joliment aux fameuses débentures de l'Hudson Bay R. qui rendirent si fameux M. A. A. C. LaRivière !

Elections de Saint-Boniface, Rural.

Municipalité de St-Boniface.

Au Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA :

Monsieur.

Permettez-moi de venir encore une fois demander un espace dans votre journal.

Je regrette d'avoir été, dans ma première correspondance, trop peu rude pour mes adversaires. Mais puisque les *Deux Electeurs* ont voulu s'en prendre à moi directement, je crois devoir reprendre les armes et cette fois leur faire entendre raison.

Il était un peu tard pour les deux électeurs (si au moins, ils s'étaient nommés), de dire qu'à l'assemblée du 3 déc. dernier, mon discours avait été entièrement réfuté par l'assistance. S'ils avaient assisté à cette assemblée ils auraient vu qu'aucune des accusations lancées par moi, n'a été niée. Par conséquent qui ne dit rien approuve.

Monsieur Dumas seul, chose assez rare, a prononcé quelques paroles. Il avoua que lui-même, ainsi que les autres conseillers, n'avaient absolument rien fait durant l'année qui finit, que moi, le préfet, avait seul géré toutes les affaires de la municipalité, et en avait moi-même tout le mérite. C'est très flatteur pour moi.

Les *Deux Electeurs* m'accusent de vouloir les mener par le bout du nez ! Ils sont trop étroits d'esprit pour reconnaître leur faiblesse de jugement. Aussi ai-je retiré d'eux ma confiance, lorsqu'ils ont réinstallé le Sec.-Trésorier, dans ses fonctions, malgré un déficit clairement démontré dans la dernière audition annuelle. Et ce n'est pas tout.

Durant l'année, lorsque la vente des terres devait avoir lieu et que la date fut fixée par le conseil, le secrétaire fit preuve d'intelligence en corrigeant quatre fois l'annonce de la vente, qui n'eut lieu que le 15 oct. et qui aurait dû avoir lieu au mois de juillet. Il en a résulté que pour rencontrer ses obligations, le conseil fut obligé d'emprunter une somme assez considérable et en paye aujourd'hui les intérêts tout en gardant le luxe d'avoir à son service un greffier habile.

En 1895, ce même trésorier vendit pour arrérages de taxe le lot No. 14 de St-Vital qui ne devait rien. Ceci encore avait été découvert pendant la dernière audition et le trésorier en fut prévenu par l'auditeur. Par hasard j'en eus connaissance d'un avocat de Winnipeg auquel un client avait confié la cause. J'avertis le greffier, et après quelques jours je lui demandai ce qu'il avait fait, je n'ai reçu pour toute réponse qu'un haussement d'épaules.

A la réunion suivante du conseil vint une lettre de l'avocat, demandant le rachat du dit lot No. 14 de St-Vital ; la terre fut rachetée pour le même montant, plus les intérêts et frais d'avocats.

Notre municipalité perdit en cela près de cent dollars, et par la faute d'aucun autre que le greffier.

A deux séances subséquentes, je fis remarquer au conseil que pour une faute aussi grave, l'auteur en devait être tenu responsable. Personne ne répondit, jusqu'à ce qu'enfin le greffier lui-même, pour se défendre, fit allusion à une vente de terre, qui avait été annulée il y a quelques années, par M. Joseph Riel, alors préfet, et dont la propre terre était comprise dans la vente. Je lui répondis que ceci n'a rien en rapport avec notre cas actuel.

Par ces faits, je veux montrer, que ceux qui voteront en faveur de l'ancien conseil, et pour M. Dumas en particulier, approuvent la conduite du secrétaire trésorier, qui est leur protégé ; et ce sont ces conseillers qui ne veulent pas se laisser conduire par le bout du nez. Il faudra donc leur tirer l'oreille.

VICTOR MAGER.

St-Boniface, le 13 déc. 1898.

Monsieur le Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me donner accès dans vos colonnes, pour me permettre de répondre aux accusations portées par M. Victor Mager, contre moi et contre son propre conseil.

M. Mager dans sa lettre à la "Tribune" du 8 courant, déclare qu'il a dix ans d'expérience dans les affaires municipales (l'année dernière il s'allouait dans le "Free Press" quinze ans d'expérience).

Je dis qu'un homme d'une si grande expérience et soucieux des intérêts des contribuables, devait être à même de relever les erreurs qui avaient pu se glisser dans la liste des terres à vendre, lorsqu'elle lui a été présentée.

La vérité est toute autre, et les accusations de M. Mager ne reposent sur rien.

1o. D'abord "l'Etat" des affaires municipales apporté par M. Mager à la réunion de samedi, n'a aucune valeur ; il n'a point été dressé officiellement et tout le monde peut apporter un rapport fantaisiste semblable.

2o. Quant au déficit constaté par l'officier-rapporteur, la chose a été réglée par le conseil municipal qui seul avait pouvoir pour décider ; et M. Mager fait fausse route en voulant s'objecter à une décision prise légalement par la majorité.

3o. Les retards apportés à la vente des terres, ne sont point de ma faute, et M. V. Mager sait fort bien qu'ils sont uniquement dus à une erreur d'imprimerie de la "Gazette Officielle" quand à la date primitivement fixée. Il sait aussi que c'est sur l'avis même de l'avocat de la municipalité que pour éviter toute confusion il a été décidé de reculer la vente à un mois. Il fausse donc sciemment la vérité en m'imputant ce retard.

4o. L'emprunt fait par la municipalité avait été décidé avant même de fixer la date de la vente ; ce n'est donc point ce retard qui a forcé la municipalité à emprunter. Encore une accusation mensongère.

5o. Au lieu d'avoir fait perdre la moindre somme à la municipalité, je lui ai bien au contraire économisé chaque année, $10 en faisant gratuitement moi-même l'office d'encanteur depuis 1892.

6o. Enfin il est bon de noter que la vente des terrains n'a jamais eu d'aussi bons résultats que cette année puisque toutes les terres ont été vendues, tandis que les années précédentes, la municipalité était obligée d'en racheter elle-même un certain nombre.

7o. Quant au lot 14 de St-Vital vendu en 1895, M. V. Mager voudrait faire retomber sur moi seul tout le blâme de cette erreur.

Pourquoi n'agit-il pas comme un homme et n'accepte-t-il pas loyalement la part de blâme qui lui revient ?

Il sait que lui-même s'est trompé malgré sa si grande expérience.

8o. M. Mager insinue que je suis proche parent des conseillers.

La vérité c'est que je n'ai de parenté qu'avec un seul, et celui-là serait le premier à suivre M. Mager s'il agissait correctement.

M. Mager prétend être à la fois préfet, conseiller et trésorier de la municipalité de St-Boniface ; c'est une prétention quelque peu présomptueuse, et il est permis de sourire quand on voit ainsi un homme chanter ses propres louanges.

Que doit-on penser d'un homme qui brigue les suffrages des contribuables et en même temps les méprise ouvertement, en leur disant qu'il est le seul homme parmi eux capable de faire face avec la situation présente.

M. Mager est persuadé qu'il est le seul homme ayant raison ; tous ceux qui ne pensent pas comme lui ne savent pas ce qu'ils disent.

Il lui serait fort profitable de relire et surtout de bien comprendre la sentence "Errare humanum est" peut être l'opinion qu'il a de lui-même changerait-elle.

Il a fait des erreurs lui-même, mais il se refuse obstinément à les reconnaître.

Il voit la paille dans l'œil de son voison, il ne voit pas la poutre dans le sien.

En vous remerciant bien sincèrement.

F. CARRIÈRE.

St-Boniface, 10 décembre.

Les Elections.

TOUS LES CANDIDATS LIBÉRAUX SONT NOMMÉES.

—A Montmagny, M. Martineau : à West Lambton, Johnson : à East Prince, Bell : à Bagot même, la forteresse conservatrice, M. Marcil (libéral) est nommé : à North Simcoe c'est un indépendant, L. McCarthy, qui est passé. Et les conservateurs qui crient que le parti libéral est mort ! ! !

AVIS.

Avis est donné par la présente que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Cie "The Manitoba Dairy Co., Limited,) aura lieu au bureau de la compagnie à Winnipeg, jeudi, 15 janvier, 1899, à 4 heures de l'après-midi.

But de l'assemblée : Considération de l'état des affaires de la compagnie.

Par ordre,

EDOUARD GUILBAULT,
Président.

J. S. GRANT,
Secrétaire.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, DECEMBRE 8, 1898.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. H. d'HELLENCOURT, Rédacteur.

Respectueuse Protestation.

Le sermon prononcé jeudi dernier à l'Immaculée Conception, par Monseigneur Langevin, nous crée, bien malgré nous, le pénible devoir de protester respectueusement mais fermement contre certaines paroles prononcées par Sa Grandeur.

Si, pour notre part, nous sommes soucieux d'éviter tout sujet susceptible de provoquer des discussions toujours regrettables, par le fait seul qu'elles peuvent être mal interprétées, cependant la conscience de nos droits et de nos libertés nous contraint aujourd'hui à élever la voix.

Nous ne faisons que nous défendre; car, si en principe nous n'avons point à apprécier les enseignements que nos pasteurs nous donnent du haut de la chaire, il n'en est pas moins évident que, lorsque cet enseignement sortant du domaine purement religieux, descend dans le domaine politique, nous avons le droit, et comme catholiques, et comme citoyens, de réclamer la stricte observance des principes et des règles infaillibles, proclamés par le Souverain Pontife.

La plus grande gloire de la Religion Catholique, sa force éternelle et divine résident justement dans cet ensemble irréductible et indiscutable de dogmes et d'encycliques, qui sont, et la sauvegarde de l'unité, de la pureté de la doctrine, et le guide suprême de toutes les consciences.

Nous sommes persuadés que l'expression a dépassé la pensée de Monseigneur Langevin lorsqu'il a dit:

"Pour être bon catholique, il ne suffit pas de croire et d'obéir aux dogmes de l'Eglise Catholique, il faut encore obéir aux prescriptions de ses pasteurs non seulement en tout ce qui concerne la religion, mais aussi dans la vie journalière, dans *la politique* comme ailleurs."

Il serait malséant de notre part de prétendre rappeler à notre archevêque, les enseignements non équivoques de l'Eglise sur cette question: enseignements que sa mission même est de faire scrupuleusement respecter; nous savons que parler et écrire sont deux, et qu'il arrive aux meilleurs de se laisser entraîner dans le feu d'un discours à dire ce qu'ils se refuseraient à écrire; et si nous protestons c'est uniquement pour éviter que des gens, ou mal renseignés, ou mal intentionnés, puissent s'autoriser de ces paroles pour en déduire une doctrine qui, si elle était appliquée, serait la source de déplorables conflits, toute usurpation de pouvoir entrainant fatalement comme conséquence, une réaction en sens contraire.

D'ailleurs, sans recourir aux recommandations des Papes, il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que l'Eglise ne doit ni ne peut prétendre se mêler à la politique.

L'essence même de l'Eglise est d'être une et indivisible, son unité de croyances c'est le dogme qui l'assure, mais où trouverez-vous dans toute la religion une règle fixe pour assurer cette unité de direction en matière politique? Nulle part.

Donc chaque prêtre, chaque évêque, pourra librement prendre telle ou telle direction qui s'accordera le mieux avec ses propres idées; il n'aura pas et ne saurait avoir pour guider sa conduite en ces matières une seule règle certaine, infaillible, canonique.

C'est donc forcément introduire la division, là où elle ne doit point être, c'est mettre les pasteurs au même niveau que les brebis, amoindrir le caractère sacré de leurs mission, et compromettre leur autorité spirituelle et divine.

L'Eglise a tout à perdre à se mêler aux choses exclusivement terrestres et matérielles; l'histoire des siècles passés n'est-elle pas là pour nous en fournir des preuves irrécusables!

D'ailleurs nous tenons, pour éviter tout malentendu, à affirmer notre profond respect pour le clergé; nous sommes tout disposés à écouter ses conseils, ses observations et à en faire notre profit; mais nous ne saurions confondre le respect et l'obéissance; et si notre obéissance envers nos pasteurs est entière, absolue en tout ce qui touche à la religion, par contre, nous entendons garder notre complète indépendance en fait de politique; admettre le contraire, ce serait abdiquer notre libre arbitre, et rabaisser l'homme dès lors irresponsable au niveau de la bête que dirige le fouet du berger.

Le Parti Liberal a Saint-Boniface.

L'assemblée si intéressante de l'Association Libérale, tenue le 29 novembre dernier à St-Boniface, a attiré sur nos amis les foudres de ceux qui président aux destinées du défunt Parti Conservateur dans le Comté de Provencher.

Il est de notre devoir de renseigner ces messieurs.

A l'énorme député actuel aux Communes pour cette division électorale, nous dirons que cette réunion n'est que la première d'une série d'assemblées qui seront tenues dans un avenir prochain; que M. A. A. C. LaRivière ne se fasse pas de mauvais sang à ce sujet.

Au sénateur zélé et désintéressé qui a obtenu sa position à prix de sacrifices pécuniers (sic!) pour son parti et qui écrit dans *Le Manitoba* pour son fils, nous conseillons de ne pas manifester son mécontentement dès le début de ce mouvement presqu'unanime de notre province: il aura occasion plus tard de se fâcher pour tout de bon.

A un certain citoyen de la même ville, de Saint-Boniface, qui a été grassement récompensé aussi de ses sacrifices pécuniers (sic) par une position de Juge de la Cour du Banc de la Reine avec un salaire de $4,000 par année, nous l'avertissons qu'il est de bien mauvais goût de sa part de continuer encore à chercher de faire renaître le parti conservateur de ses cendres.

Ce n'est pas du tout le moyen de devenir Juge en Chef au cas où Sir Thomas Taylor résignerait.

C'était fort intéressant d'écouter M. S. A. D. Bertrand à la séance de l'assemblée libérale, nous raconter qu'autrefois, sous le régime des bleus, il était impossible pour les amis de la cause libérale de s'assembler à Saint-Boniface. Un système complet d'espionnage était organisé par la trinité fanatique dont nous venons de parler. *Le Manitoba*, organe de ce trio, dénonçait les libéraux comme des traîtres à la nationalité canadienne-française. Ces jours de persécutions sont passés et grâce à la popularité du grand parti libéral, tous ceux qui reconnaissent l'Honorable Sir Wilfrid Laurier pour leur chef, peuvent sans se gêner dire leur façon de penser et s'assembler quand bon leur semble.

En effet, Messieurs de la trinité, nous tenons des assemblées libérales qui déjà ont porté des fruits et le jour n'est pas éloigné où vous en ressentirez les effets.

Que les *tireurs de ficelles*, ceux qui se promènent dans l'elégant chariot du sénat et les fanatiques grincheux se le disent.

A Qui la Faute?

Il y a quelques mois, un comité composé du Conseil de Ville de Winnipeg, de la Chambre de Commerce de Winnipeg, et de l'Association des Détaillants de Winnipeg, a fait éditer une brochure sur le district de Winnipeg et les terrains vacants des environs.

Ce pamphlet d'immigration a été imprimé en anglais, en allemand et en scandinavien.

Le Manitoba et le *Northwest Review* se plaignent non sans raison de ce qu'il n'en ait été fait aucune édition française, et ces regrets nous les partageons.

Toutefois, nous leur ferons observer qu'il eût été facile de s'éviter ces tardives récriminations, si au lieu des déplorables errements qui jusqu'ici ont servi de ligne de conduite à ceux à qui incombent la défense de nos intérêts, nous avions rencontré chez eux le moindre souci d'activité et de prévoyance.

C'est toujours la même chose; l'on se croise les bras, on attend que la manne tombe dans notre désert, et l'on n'a d'énergie que pour crier, gémir et critiquer.

Nous en avons une preuve évidente encore aujourd'hui.

Si, lorsqu'il fut question de faire imprimer ce pamphlet, le conseil municipal de St-Boniface était allé trouver la commission privée qui avait pris l'initiative de la chose et proposé son concours, sans aucun doute il eut obtenu satisfaction.

N'ayant aucun représentant français dans ce comité privé, n'ayant fait aucune démarche, nous ne pouvons nous étonner si l'on ne s'est pas occupé de nous! et en bonne justice on ne saurait en vouloir à ces gens-là.

Nous avions tout autant qu'eux intérêt à cette publication; non seulement St-Boniface, mais encore plusieurs municipalités françaises font partie des terrains en question, et sont appelés à profiter de la publicité faite par ce pamphlet.

Il était donc tout naturel que ces parties intéressées, participassent aux frais de cette publication, frais minimes d'ailleurs.

On s'est bien gardé de remuer; chacun a assez à faire avec ses propres intérêts, et personne ne se soucie de l'intérêt général.

Par exemple on crie comme des écorchés si les autres, plus actifs et plus malins, font leurs affaires sans s'occuper de nous!

C'est le comble du ridicule.

Quand donc nous déciderons-nous à sortir de cette torpeur, de cet engourdissement qui semblent être depuis 25 ans la seule politique de nos conseils municipaux et de nos hommes politiques!

Quand nous déciderons-nous à avoir à notre tête des gens pour qui l'égoïsme et la crainte de se compromettre ne seront plus les seuls mobiles, et qui mettront en pratique ce vieux dicton:

Aide-toi, le ciel t'aidera?

Il serait temps de réagir, si nous ne voulons pas tomber au rang de qualité négligeable.

Pour notre part, il est bon de le rappeler, nous avons fait ce que nous pouvions; car c'est justement pour contrebalancer la déplorable indifférence déployée en cette occasion que nous avons, à la même époque, publié notre numéro spécial d'Emigration, tiré à plusieurs mille exemplaires.

Au lieu de gémir, nous avons agi.

Que chacun en fasse autant.

Saint-Boniface Rural.

Nous ne voudrions point mêler mal à propos la politique, aux élections municipales, ou du moins contribuer à l'y mêler davantage, et c'est pour ce motif que nous avons cru devoir insérer indistinctement toutes les communications qui nous ont été envoyées au sujet de l'élection municipale dans St-Boniface rural, mais cependant il ne saurait nous convenir de paraître nous prêter à une manœuvre qui pourrait tromper le public.

Il est étrange en effet que Monsieur V. Mager, dont les opinions conservatrices sont connues, n'ait eu recours jusqu'à présent pour sa publicité dans cette lutte qu'à deux journaux libéraux: *The Tribune* et L'ECHO DE MANITOBA.

Nous admettons que, voulant vraisemblablement atteindre le plus grand nombre possible de lecteurs il ait préféré la *Tribune* au *Morning Telegram* et L'ECHO DE MANITOBA au *Manitoba*, c'est rationnel et pour notre part nous n'y voyons rien à redire, mais ce parti pris évident de paraître ignorer les deux organes conservateurs, peut passer pour une manœuvre douteuse à laquelle nous refusons de nous prêter.

Cela ressemble fort au petit jeu de cache-cache, auquel nous a habitué la fameuse coterie bleue-orange.

Il y a des gens qui savent admirablement mettre leur drapeau dans leur poche quand ils le croient nécessaire, quitte à l'arborer une fois la farce jouée.

Ceux-là ne combattent jamais à visage découvert, ils se masquent suivant l'occasion derrière la religion, ou derrière la neutralité, mais une fois en place leur intransigeance ne tarde point à s'étaler plus furieuse que jamais.

Nous tenons à ce qu'il n'y ait aucune équivoque à cet égard, et ceux qui se figureraient profiter de notre impartialité, pour mieux nous jouer, se tromperaient étrangement.

Nous n'avons point à discuter les aptitudes plus ou moins bien fondées de M. V. Mager à cette place de maire qu'il semble ambitionner particulièrement, mais nous pouvons affirmer que M. Mager paraît suivre les traditions autoritaires chères à ses chefs conservateurs; nous n'en voulons pour preuve que cette phrase où il déclare emphatiquement "avoir retiré *sa confiance!* à ses adversaires," et surtout cette menace légèrement outrecuidante adressée à ces mêmes adversaires:

"Il faudra donc leur tirer les oreilles!"

Après cela il ne lui reste plus qu'à les "excommunier!"

La Langue Francaise.

La semaine dernière, je me faisais l'interprète de bien des parents en signalant une lacune on ne peut plus regrettable, à savoir: l'absence de l'enseignement du français au programme de certaines écoles catholiques de cette ville.

En supposant qu'il soit fait droit à cette réclamation, il ne faut pas en conclure que tout sera, désormais, pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. En effet, le rôle de l'école, en cette matière, sera fatalement et purement théorique et ce serait violenter la saine raison d'exiger qu'il en fut autrement. Mais, qui donc se chargera de la pratique? Qui? Nous, parents. Non pas en donnant des devoirs en application des règles grammaticales enseignées par le maître, mais en exigeant que le bon vieux français que nous avons appris sur les rives bénies du St-Laurent soit la langue exclusive du pays.

Voilà, semble-t-il, une recommandation au moins inutile. Au contraire, elle est très utile, car, dans un très grand nombre de familles, les enfants parlent anglais entre eux, tandis que les parents ne parlent que le français.

Or, outre que cette manière d'agir blesse les convenances les plus élémentaires, elle tend, ni plus, ni moins, à l'extinction de la langue française, dans les centres où les Canadiens-Français sont en minorité.

En jetant ce cri d'alarme, je suis en bonne compagnie. En effet, le R. P. Lacasse, O. M. I., pensait vraisemblablement comme moi quand il disait, naguère, que les Canadiens-Français devraient strictement défendre à leurs enfants de se servir de la langue anglaise à la maison paternelle.

UN CITOYEN.

Politique Etrangere.

Décidément un malin esprit prend plaisir à embrouiller les cartes au moment même où le calme semble prévaloir; nous marchons de surprises en surprises.

Il faut s'attendre à tout.

Le discours prononcé à Paris par l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Edmund Monson, a produit en Europe l'effet d'un pétard; et s'il n'a point mis le feu aux poudres, il a bien certainement allumé la mèche qui tôt ou tard provoquera l'explosion.

Son discours, aussi contraire aux usages diplomatiques les mieux admis, semble calculé à souhait pour blesser la légitime fierté des Français.

En critiquant publiquement la politique intérieure de la France, il a mérité certainement les reproches qui lui adressent les journaux français.

Voici d'ailleurs la partie la plus caractéristique de ce discours, et qui a trait au projet manifesté par M. Delcassé d'établir des écoles françaises au Soudan.

"Je voudrais voir la France ne plus contrecarrer les entreprises britanniques par de piètres manèges, tel le projet de fonder des collèges dans le Soudan reconquis, pour faire pièces à l'institution d'une université prônée par le général Kitchener.

"Le résultat d'une semblable provocation pourrait être tout autre que celui qu'on attend en France, et forcer la Grande Bretagne à abandonner la politique de tolérance suivie jusqu'ici."

Sans rappeler la situation exceptionnelle qu'occupe la langue française en Egypte, et les justes prétentions de la France à maintenir son influence, il est permis de s'étonner que l'Angleterre, qui chaque jour se pose comme le champion de la porte ouverte et de la liberté, songe à s'offusquer de l'établissement d'écoles françaises dans un pays où cette langue est parlée par de nombreuses populations.

Il y a là une singulière contradiction.

(Suite page 5)

La Vie Drole

Nouvelles et Graves Complications Diplomatiques.

Le conflit égypto-anglo-français, loin d'entrer dans la voie d'apaisement si souhaitée par tous les bons esprits, vient, au contraire, de s'aviver cruellement d'un élément nouveau.

Laissant aux diplomates des deux côtés de la Manche le soin d'arranger cette regrettable et cuisante affaire, contentons-nous de relater les faits, sans y ajouter la moindre passion personnelle.

Le sirdar Kitchener, débarqué, hier, à Paris, en vue d'y passer quelques jours, fit, au débotté, une visite à l'ambassade britannique.

Les propos qui s'échangèrent entre lord Kitchener et sir Edmund Monson nous les ignorons: ils n'ont, très probablement d'ailleurs, aucun rapport avec ce qui se passa ensuite.

Le sirdar sortit, vers quatre heures, de l'ambassade et gagna l'avenue des Champs-Elysées, qu'il descendit jusqu'à la place de la Concorde.

Arrivé là, les regards de notre gentleman furent attirés par ce monolithe si connu des Parisiens et qu'on désigne sous le nom un peu arbitraire d'Obélisque de Louqsor.

D'un coup d'œil, l'Anglais devina l'origine du monument.

Il s'en approcha, en fit le tour, remarqua la présence, en dedans de la grille, d'un homme entre deux ou trois âges, vêtu de l'uniforme classique de nos gardiens de monuments.

Le chapeau à la main, et sur le ton de la plus exquise politesse:

—Pardon, monsieur, s'enquit le sirdar, comment nommez-vous ce bloc de granit?

—C'est l'Obélisque de Louqsor, monsieur.

—Et vous, monsieur, s'il vous plait, qui êtes-vous?

—Moi?.... Je suis le concierge de l'Obélisque.

—Pour le compte de quel gouvernement gardez-vous l'Obélisque?

—C'te question!.... Pour le compte du gouvernement français, pardi!

—Alors, cher monsieur, je vous prierai de déguerpir au plus vite.

—Déguerpir! Et pourquoi déguerpir?

—Parce que, cher monsieur, l'Obélisque de Louqsor ayant appartenu jadis à l'Egypte, appartient maintenant et désormais à l'Angleterre.

—Allons donc!

—C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

—Je ne prétends pas le contraire, cher monsieur, mais je ne quitterai mon poste que lorsque j'en aurai reçu l'ordre de ceux qui me l'ont confié, de mes chefs hiérarchiques.

—Rassurez-vous, je ne vous ferai pas violence, mais je vais aviser immédiatement de cette situation les grosses légumes anglaises (*the big british vegetables*). Cet incident se videra, sans nul doute, diplomatiquement; mais, en attendant, vous ne trouverez pas offensant, j'espère, que je vous juxtapose deux autres concierges, l'un égyptien, l'autre anglais.

—Faites comme vous voudrez, cher monsieur.

Les deux hommes se quittèrent le plus cordialement du monde et même, on observa que le concierge de l'Obélisque, remarquant l'extinction du cigare de lord Kitchener, offrit à ce dernier une allumette, gracieuseté à laquelle l'Anglais répondit par le cadeau d'une cigarette.... turque, naturellement.

Les choses en sont là.

Rien n'a transpiré du quai d'Orsay; on sait seulement que ces messieurs n'en semblent pas mener large.

ALPHONSE ALLAIS.

Une Invention.

"Au moment où l'on parle de guerre partout, où l'écho des derniers coups de canons est à peine éteint, voici qu'un prince de la science annonce l'invention d'un puissant engin qui imposera la paix par la raison de sa puissance destructive dont rien ne pourra protéger.

"En un mot, cette invention, due à Nicolas Tesla, consiste en une application de l'électricité, par laquelle sans interposition d'aucun moyen artificiel de communications un homme peut diriger avec exactitude les mouvements de tout vaisseau, ballon ou véhicule à quelque distance qu'il soit et en être maître.

"Dans ces conditions il devient bien facile de lancer la torpille et de la rendre fatale. D'une station située sur la rive ou du pont d'un vaisseau en marche un vaisseau torpille pourvu de l'appareil Tesla peut être lancé sur l'eau ou sous l'eau, manœuvré dans toutes les directions, finalement amené en contact de façon à produire l'explosion dans les flancs du vaisseau ennemi.

"Chose plus étonnante encore, dans le but de détruire un vaisseau ennemi, on pourrait le faire, même si le vaisseau était a Southampton et l'opérateur a Sandy Hook (près de New York.) Réellement cela peut bien justifier le mot de l'inventeur qui s'écrie: 'Ce jour sera célèbre par la naissance d'une nouvelle force irrésistible, qui donne à toutes les nations le pouvoir absolu de se défendre contre toute attaque.'"

La Flotte Anglaise Jugee par les Allemands.

Le journal allemand les "Hamburger Nachrichten" publie les renseignements suivants concernant l'état des forces navales de l'Angleterre:

L'Angleterre est, il est vrai, la première puissance navale du monde, mais si elle faisait une grande guerre, on verrait qu'elle est loin d'avoir sur mer la supériorité qu'on lui attribue généralement.

Le royaume britannique a toujours essayé d'imposer au continent par le nombre de ses navires, et c'est pourquoi il fait maintenant tous ses efforts pour mettre en état de service autant de navires que possible, mais l'Angleterre se heurte en cela à un obstacle dont il a été déjà question au Parlement: il lui manque en effet 25,000 hommes pour mettre ses équipages sur le pied de guerre.

Les navires qui ont été mis jusqu'à présent en état de service n'ont pas tous un équipage complet. D'un autre côté, malgré une activité prodigieuse, il n'a pas été possible de renouveler entièrement la flotte cuirassée qui, d'après l'opinion de l'amiral Thomas Symonds, se composait naguère de navires presque tous inutilisables comme vaisseaux de ligne. On ne peut alors tenir compte que d'une force conditionnelle de de 213 vieux navires, c'est-à-dire de la moitié de la flotte, et il est inutile de parler de ceux qui sont tout à fait anciens.

Parmi ces 213 navires, il y a un grand nombre de vieux vaisseaux de ligne des années 1878 à 1880, qui ont toujours donné lieu à des critiques, parce qu'ils ne sont pas dirigeables et qu'ils ont une trop petite vitesse et des cuirasses trop faibles. La véritable vitesse des navires de guerre anglais est toujours inférieure de deux ou trois nœuds et quelquefois de quatre ou cinq nœuds aux indications officielles.

Parmi les 283 navires nouveaux construits de 1886 à 1897, il y a aussi beaucoup d'unités de valeur inférieure. La première puissance navale du monde ne possède que 23 vaisseaux de ligne en état de livrer bataille, à savoir:

Un navire de 1897 (Canopus), neuf de 1895-96 (César, Hannibal, Illustrious, Magnificent, Majestic, Prince-Georges, Victorious, Jupiter, Mars), deux de 1894-95 (Barfleur, Centurion), huit de 1892-93 (Royal-Sovereign, Empress-of-India, Hood, Ramillies, Repulse, Resolution, Revenge, Royal-Oak), et trois de 1890-91 (Nile, Trafalgar et Sans-Pareil).

Les autres navires qui ne remontent pas au-delà de 1886 sont les suivants:

Six vaisseaux de ligne du type du "Renbow," qui ne sont guère en état de prendre part à une bataille, neuf croiseurs cuirassés, deux croiseurs de lière classe (1896), 15 croiseurs protégés de lière classe, 45 croiseurs de 2ième classe protégés, 35 croiseurs protégés de 3ième classe, 35 canonnières à torpilles, un bâtiment dépôt pour les torpilles, 79 chasse-torpilleurs, 12 sloops, 18 canonnières et deux bateaux à vapeur pour les dépêches.

Parmi les 213 vieux navires dont on ne peut tenir compte que conditionnellement, on remarque quatre vaisseaux de ligne transformés en 1892-93, "Monarch," "Devastation," "Hercule" et "Rupert." Il y a en outre 90 torpilleurs de lière classe (1877-94) et 70 torpilleurs de 2ième classe (1879-86). On sait sans doute depuis longtemps que cette flotte est insuffisante pour rendre à l'Angleterre tous les services dont elle a besoin, et il clair que cette puissance ne dispose pas d'une réserve navale assez forte pour avoir la supériorité dans la Manche ou sur la Méditerranée.

L'Angleterre a déjà perdu la supériorité sur mer vis-à-vis des flottes réunies de la Russie et de la France, et cela provient en particulier de ce qu'elle est obligée, à cause de l'immense étendue de ses intérêts, d'employer plus de navires que ces deux puissances sur les côtes des pays étrangers.

Le journal allemand expose ensuite qu'une tentative d'invasion en Angleterre serait risquée, mais pourrait réussir. Il constate qu'il serait possible d'opérer une descente sur plusieurs points des côtes Est et Sud de la Grande Bretagne.

CORRESPONDANCE.

(De notre correspondant particulier).

ST-CLAUDE.

Les électeurs du district de Ste-Claude se sont de nouveau prononcés en faveur de la liberté civile, en élisant M. Ed. Jobin par 23 voix contre 15 au candidat de l'alliance Bleue-Orange.

Melle Lydie Doris est revenue hier de Carman, où elle était en service depuis le mois de juillet.

Nous avons de la neige suffisamment pour transporter le bois.

Colis Postaux.

Le ministère des postes, dans une circulaire récente, s'exprime ainsi:

"L'attention des maîtres de postes est attirée de nouveau sur le fait qu'aucun colis postal ne peut être envoyé du Canada à aucun autre pays, par la poste aux colis, sans qu'il soit muni d'une déclaration en douane indiquant la nature et la valeur de son contenu. Comme l'acceptation par un maître de poste d'un colis adressé à un autre pays et non pourvu d'une déclaration en douane, aurait pour résultat l'envoi du colis au bureau des rebuts, les maîtres de poste sont spécialement requis de ne pas accepter de colis semblables sans qu'ils soient pourvus d'une déclaration en douane.

LE CANARD

Ce petit journal nous arrive cette semaine rempli de bonnes histoires canadiennes et de caricatures très amusantes.

Abonnement: 50 cts par année. Prix du numéro: une cent.

Adresse: *Le Canard*, Montréal.

AGRICULTURE.

L'Industrie du Bacon et les Chances du Cultivateur Canadien.

A l'heure où la perspective de l'industrie laitière s'assombrit, du moins en ce qui concerne la fabrication du fromage, nous devons nous mettre à la recherche de nouveaux débouchés pour nos produits agricoles transformés et réduits à leur minimum de volume, sous la forme la moins détériorable possible. Il est certain que l'industrie du bacon réunit ces deux avantages; aussi reproduisons-nous avec plaisir ces quelques remarques du *Farmer's Advocate*, qui se passent aisément de commentaires:

1. La Grande Bretagne et l'Irlande perdent des milliers de porcs annuellement du choléra! (swine fever); durant les 24 premières semaines de 1898, 27,648 porcs malades ou exposés à la contagion ont été abattus, ce qui a fait imposer des restrictions à la circulation de ces animaux. Il y a eu plus de cas épidémiques cette année que l'an dernier. Au Canada, nous n'avons pas cette difficulté à combattre; nos porcs sont exempts de la contagion.

2. Nous pouvons produire des quantités réellement illimitées des meilleures qualités de viande de porc.

3. Nulle part, on ne trouve un climat et une abondance d'eau, qui se prêtent mieux au succès de cette industrie, comme annexe de l'industrie laitière.

4. Nous avons des animaux de pure race de premier choix comme point de départ, et la masse des porcs du pays est d'un assez bon type.

5. Nos éleveurs et nos cultivateurs sont gens de progrès, entreprenants et intelligents.

6. Nos "paqueteurs" ont déjà fait leurs preuves en envoyant en Angleterre des articles de porc, qui font concurrence aux meilleures marques pour les plus hauts prix.

7. Tous nos articles élémentaires deviennent de jour en jour plus populaires en Angleterre, et il leur est fait une grande réclame par leur propre valeur intrinsèque, l'entreprise privée et les efforts du gouvernement.

8. L'augmentation de nos exportations de bacon et de jambon, en Angleterre, en 1897 sur celles de 1896 a été de plus de $1,400,000.00.

9. Nos facilités de transport augmentent et s'améliorent au point de vue de la conservation par le froid.

10. Les importations anglaises en viande de porc s'élèvent annuellement à plus de $55,000,000.-00. L'an dernier, nous avons fourni à l'Angleterre moins de $6,000,-000.00, tandis que l'Oncle Sam en envoyait pour $30,000,000.00 et le petit Danemark pour $14,000,000.-00.

11. Nos vieilles usines à bacon et à jambon s'améliorent et il s'en crée chaque jour de nouvelles.

12. Quand les produits de cette industrie paient un peu moins le cultivateur, il lui est facile de réduire la production.

13. L'élevage des porcs tend plutôt à augmenter la fertilité du sol.

MORALITÉ.

Canadiens, réveillez-vous et profitez de l'occasion.

Il y a déjà plusieurs années que la province de Québec possède deux fabriques de bacon; quels efforts ont faits nos cultivateurs pour "profiter de l'occasion"? Est-il donc si difficile d'élever des porcs demi-gras qui répondent au type de porc à bacon?

—*Le Colonisateur Canadien.*

Revue Commerciale.

BLÉ.—Le prix est baissé.

On cotait en dernier lieu 63c. (N° 1 dur) à Fort William.

On cote dans la province de 46c. à 50c., suivant la distance, pour N° 1 dur.

ISSUES DE MEUNERIE.—

Le son vaut $9.00, et le gru, $11.00, par tonne; avec 50cts à $1 de diminution pour les gros lots.

MOULÉE.—Moulée d'orge à $16.

Blé mêlé, 13 à 14c.

FARINE.—Baisse de dix cents.

On cote Patente 1 dollar 95 cts, Strong Baker, $1.75; seconde Baker, $1.35, et XXXX $1.05.

AVOINE.—Légère baisse.

On paye 24c. à 26c.

Mauvaise qualité en général.

ORGE.—30 à 35 cents le minot. Peu d'offres.

LIN.—65 cents le minot. Qualité faible.

BEURRE.—De crèmerie, varie de 22 cts à 23 cts, suivant la qualité.

De laiterie, le prix courant est de 14 à 15 cts. L'approvisionnement des entrepôts est considérable.

FROMAGE.—L'on cote 9 1-2 cts pour larges meules et 10c. pour celles de petite dimension.

ŒUFS.—Pas d'offre d'œufs frais du Manitoba.

Plusieurs envois d'Ontario.

On paie 18 à 20 cents. Frais: 20 cents.

GIBIER.—Lièvres, trois pour 25 cents.

Bonne demande de pigeons à 20c. la paire.

VOLAILLES.—Poules, 10c. la lb.; de choix, 12c. la lb.; dindes, 10 à 11c. la lb. de poids vif; canards, 10c. la lb.

L'Ontario a peu fourni et l'approvisionnement ici est faible.

LÉGUMES.—Patates, de 35 à 40 cents.

Les oignons sont d'une piastre; choux, de 35 à 40 cents la douzaine.

FOIN.—On constate une légère baisse.

Sur le marché, $7 à $8.50 la tonne.

Pressé, 7 à $8.50.

CHEVAUX.—Pour bons chevaux de voiture légère on paye actuellement $125, et les gros chevaux de trait $125 à $175 pièce.

Chevaux du Montana vendus à $24.

PORCS.—Marché faible. 5 cts par lb.

Pas d'offres presque.

PEAUX.—Baisse.

No 1 Vert, 6 1-2 cents; Mouton, 30 à 40 cents; Chevaux, 75 cents à $1.50 pièce.

VIANDE.—De boucherie: Porc, de 5 3-4 cts. à 6 1-4; Bœuf, de 4 1-2 à 5c.; Mouton, de 6 1-2c. à 7c.; Veau, 5 1-2c. à 7c.; Agneau, 7 1-2 à 8c.

Jambon, 11c. Epaules fumées, 8 1-2. Lard salé, 9c.

VACHES À LAIT.

Grande demande, 35 à $40 pour fraîches vêlées; $40 a été payé pour laitière de 1er choix.

Il Fait Merveille.

C'est précisément dans les cas de rhume grave, de toux opiniâtre, lorsque tous les autres médicaments sont sans action, que le "baume rhumal" fait merveille. Essayez-le et vous l'adopterez à tout jamais.

Le Baume Rhumal ne coûte que 25 ... toutes les pharmacies.

En gros chez Martin, Bole & Wynne Co., Winnipeg.

La dernière de Calino:

—Il n'y a pas que les bonnes d'enfants qui ont un tablier, les ponts aussi.

M. J. C. Birt, 54 rue Juno, est le seul agent chargé de la publicité pour L'ÉCHO DE MANITOBA. S'adresser à lui pour toute publicité.

(Suite)

Remarquons d'ailleurs que, à part le *Times*, les journaux anglais sont unanimes à blâmer l'attitude prise par l'ambassadeur anglais, attitude qui ressemble à une provocation.

La Liberte de Paris résume assez exactement la situation.

"M. Delcassé ne manquera certainement pas de charger M. Cambon, dont le départ pour Londres où il va prendre son poste d'ambassadeur aura lieu aujourd'hui, de demander au marquis de Salisbury, si c'est par ses ordres que l'ambassadeur anglais à Paris s'est cru autorisé, non seulement à représenter la politique étrangère anglaise, mais aussi à diriger notre politique étrangère française."

Beaucoup de journaux vont jusqu'à réclamer le rappel de Sir Edmund Monson.

S'il faut en croire une dépêche de Londres, M. Chamberlain, dans une réunion conservatrise à Wakefield, vendredi, aurait approuvé l'attitude de Sir Monson, et cette approbation aggrave considérablement l'importance de l'incident.

Elle semble donner raison à ceux qui répètent que l'Angleterre veut à tout prix la guerre avec la France, et que le plus déterminé de tous est M. Chamberlain.

Remarquons d'ailleurs qu'au même moment paraissait une dépêche évidemment de source officieuse, déclarant que :

"A la prochaine session du Parlement, le Gouvernement Britannique prendra des mesures vigoureuses pour arriver à une solution des affaires de Terre Neuve."

Il ne faut donc pas s'étonner si l'empereur d'Allemagne, recevant dimanche dernier le nouveau président du Reichstag, a déclaré que :

"La situation internationale nécessitait la plus profonde attention, comme chacun peut s'en rendre compte."

L'empereur en a conclu à la nécessité d'augmenter l'armée allemande dont le contingent sur le pied de paix sera élevé de 17,000 hommes et 4,000 chevaux.

Doit-on attribuer cette augmentation à la situation précaire où semble se trouver la fameuse triple alliance, et l'Allemagne entrevoit-elle la nécessité de se tenir sur ses gardes ?

Il est certain que la triple alliance semble fortement ébranlée.

Le discours que le comte de Thun-Hohenstein, président du conseil des ministres d'Autriche, a prononcé au reichsrath a causé une surprise extrême en même temps qu'un vif mécontentement. En réponse à une interpellation sur l'expulsion de Prusse des sujets autrichiens, le président du conseil a dit que le ministère des affaires étrangères d'Autriche avait protesté avec énergie et qu'il n'hésiterait pas à protéger les droits des Autrichiens et à user de représailles si c'est nécessaire.

A en juger par les commentaires des journaux, l'affaire a une grande importance. La "Gazette de Voss," notant le fait que le comte de Thun a déclaré qu'il avait l'approbation du comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, demande si le président autrichien du conseil des ministres prépare le monde à une dissolution de la triple alliance, et si son récent discours au reichsrath lui a été inspiré lors de la récente visite à Vienne du ministres des affaires étrangères de Russie, le comte Mouravieff. Le journal déclare que l'Allemagne peut "très facilement trouver d'autres alliances et qu'au besoin, elle est à même de se protéger sans cela."

L'Italie, on le sait, paraît également se tourner du côté de l'alliance française.

Toutes ces considérations semblent justifier ce que nous disions précédemment au sujet de l'Allemagne.

Elle ne veut pas se prononcer, espérant se mettre du côté du plus fort au bon moment ; mais au train dont vont les choses elle joue gros jeu ; elle risque de se trouver avec le continent tout entier sur le dos, et cette perspective est certainement de nature à la faire réfléchir.

La Russie, elle aussi, ne cache pas ses sentiments à l'égard de l'Angleterre.

Les "Nouvelles" de St-Petersbourg font remarquer que lord Salisbury admet la possibilité de complications sérieuses au sujet de l'Egypte et que le discours de cet homme d'Etat doit être considéré comme un avertissement pour toutes les puissances qui ne sont pas disposées à tolérer les prétentions du gouvernement anglais. Le journal russe dit en outre que ces puissances doivent prendre les mesures de précautions nécessaires, tout en s'abstenant de faire des discours provocateurs, en restant calmes et en ayant conscience de leur force.

Il semble d'ailleurs que si l'Allemagne se décidait à marcher d'accord avec l'Europe, ce serait le meilleur moyen de prévenir la guerre qui menace.

L'Angleterre a manqué son coup par suite de la reculade de la France à Fachoda, et plus le temps s'écoulera, plus les chances de conflit disparaîtront par suite du groupement des intérêts européens.

A noter une révolte du Mad Fakin, chef musulman dans les Indes, on évalue ses forces à 3,000 ou 6,000 hommes. C'est la source de nouvelles difficultés sérieuses dans les Indes.

Au Transvaal, les dépêches anglaises accusent les Boers d'avoir commis des atrocités dans la lutte contre le chef indigène Mhafu ; heu ! sont-ce bien les seuls.

Attendons-nous d'ici peu de temps à voir du nouveau au Transvaal.

Pour Rire.

A l'enterrement d'un poivrot.

—Ce pauvre ami ! Enfin il est mort sans souffrir, il s'est éteint tout doucement . . .

—Ça a dû le changer, lui qui s'allumait toujours !

L'Affaire Dreyfus.

Les éditeurs Fayard ont publié la première partie des prétendues révélations d'Estherhazy. C'est un désappointement. Le livre ne renferme que deux révélations dignes d'intérêt pour le public français ; elles concernent le bordereau et les circonstances sous lesquelles les deux télégrammes, "Blanche" et "Speranza" destinés à compromettre le colonel Picquart, ont été fabriqués par Esterhazy et sa maîtresse, Mme Pays.

Le Matin a exprimé clairement son opinion en disant que l'auteur des révélations est un simple "poseur de lapin." M. Henri Rochefort lui-même, qui est très hostile à Dreyfus, ne dit rien en faveur d'Esterhazy.

Un événement autrement important est la décision prise par la cour de Cassation, jeudi dernier, ordonnant d'arrêter les procédés du conseil de guerre contre Picquart.

Cette décision a causé une grosse émotion et donné lieu aux commentaires les plus variés.

Quelques manifestations ont eu lieu sur la rue entre revitsionnistes et anti-revisionnistes, des coups de revolvers ont été tirés et un homme blessé.

Le Gaulois de samedi raconte que le général Jamont en son nom et en celui de plusieurs autres chefs de l'armée, se serait plaint récemment auprès du président Faure, de la pénible situation faite aux chefs de l'armée par l'arrêt de la cour de cassation, ordonnant la suspension du conseil de guerre qui devait juger Picquart.

M. Faure aurait répondu que la constitution ne lui permet pas d'intervenir.

Le conseil de guerre se réunira probablement pour s'ajourner à une date indéterminée.

Les racontars de tous genres continuent à circuler, et comme les dreyfusards, ne se font pas faute d'user de prétendues révélations pour aider leurs menées, il n'est pas mauvais de citer les faits suivants.

Le Soir publie la lettre suivante de Mme Hélène Huguenin, qui a servi chez M. Labori, l'avocat d'Emile Zola :

"Monsieur le directeur du *Soir*,

"Voyant la campagne que vous faites dans votre journal contre les amis du traître Dreyfus, je viens vous apporter mon témoignage, que je suis prête à répéter devant n'importe quels juges.

"Je suis veuve, j'ai un fils qui est soldat et un autre fils qui sera soldat, lui aussi, plus tard. Vous comprenez donc ce qui doit se passer dans le cœur d'une mère dont les enfants seront un jour peut-être devant l'ennemi, lorsqu'elle entend des paroles comme celles que j'ai entendues chez M. Labori.

"C'était au mois de novembre dernier, il y a juste un an.

"Servant le déjeuner, auquel assistaient M. Labori, Mme Labori et un de leurs amis, M. Roy, qui est, je crois, de Reims, j'entends ce dernier dire à M. Labori, à propos de l'affaire Dreyfus :

"'—Je crois que vous vous aventurez dans une chose bien grave.'

"M. Labori répondit alors, faisant allusion au projet qu'il avait, lui et son ami, de se présenter plus tard à la députation :

"'—Vous, avec votre prudence, moi, avec ma 'tapette,' nous sommes sûrs d'arriver. Nous avons Scheurer-Kestner avec nous, nous pouvons marcher de l'avant.'

"A ce moment, je sortais de la salle à manger. Quand je rentrai, Mme Labori disait à son mari :

"'—Croyez-vous que Dreyfus soit coupable ?'

"Et M. Labori, faisant un signe affirmatif, ajouta :

"'—Mais avec la galette on arrive à tout, et ce sont les Juifs qui l'ont.'

"A ce moment, de stupéfaction et d'indignation, je faillis laisser tomber sur M. Roy le plat que je tenais.

"M. Labori, s'apercevant de mon saisissement, me dit : 'Hélène, faites donc attention.' Puis il parla allemand avec Mme Labori, et immédiatement après le déjeuner, à la suite de réflexions que je fis tout haut dans la cuisine, sur ce que je venais d'entendre, Mme Labori me renvoya de cette maison où, d'ailleurs, je n'aurais pas voulu rester une heure de plus.

"Tout ceci, je suis prête à en déposer sous serment dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

"HÉLÈNE HUGUENIN."

A noter aussi la condamnation de M. Decoq, jugé à huit-clos en Allemagne pour espionnage.

L'Eclair, de Paris, dit à ce propos :

"C'est ainsi que les Allemands procèdent en matière de haute trahison ou d'espionnage. Au nom de la sécurité nationale, ils entendent que des enquêtes judiciaires qui durent jusqu'à neuf mois soient secrètes et que les débats soient secrets également. Ils ne font connaître que le verdict.

"Les Allemands, dans l'affaire Dreyfus, prennent naturellement parti pour les défenseurs du condamné. Ils font chorus avec ceux-ci contre le huis clos et pour la divulgation des pièces secrètes. Mais chez eux les pièces secrètes ne sont point divulguées et la justice accomplit son œuvre dans le plus rigoureux des huis clos.

"Il paraît que le régime dont l'Allemagne se trouve si bien, serait déplorable pour la France, qui a le devoir de juger au grand jour les crimes que, par raison d'Etat, l'Allemagne juge dans l'ombre. C'est pourquoi, en toute l'Allemagne, il s'échange tant de cartes postales à la gloire de M. Labori, de M. Picquart ou de M. Zola—quand, sur ces mêmes vignettes, nos soldats sont bafoués, leur chefs sont voués à la dérision, et souillés des pires insultes."

Nouvelles Locales.

Ce soir aura lieu au Manitoba le diner annuel des étudiants en médecine.

M. Aimé Bégin, de St-Boniface, est parti pour Vancouver la semaine dernière.

Le nombre de têtes de betail transportées cette année par le CPR monte a environ 80,000.

Les vacances de Noël des étudiants en médecine auront lieu du 20 décembre au 3 janvier.

Mme N. Germain est parti dimanche pour St. Paul et Montréal son voyage durera environ 6 mois.

Hon. Clifford Sifton est parti hier matin pour Brandon où il va assister au banquet donné en son honneur.

L'Hon, M. Sifton et le Lieu. Gouverneur M. Forget ont visité cette semaine l'ecole industrielle de St. Boniface.

La vente des terres pour taxe de la municipalité de St-François-Xavier ont donné $350 de plus que le montant des taxes.

Deux incendies ont éclaté cette semaine, l'une à Virden, l'autre à Souris, dans des magasins, et ont causé des pertes sérieuses.

Si vous voulez connaître les merveilleuses occasions qu'offre au public le "Magasin Bleu" lisez avec soin l'annonce à la dernière page.

Désormais le Southeastern quittera la gare du C. P. R. le lundi et le jeudi à 9 heures a. m. Les trains venant du sud arriveront à Winnipeg à 18.30.

Le C P R., le Manitoba et N W., ainssi que la Dauphin Railway viennent de changer les heures des trains. Consultez le Stovel Directory à cet egard.

Si vous voulez du bon tabac Canadien de première qualité, une bonne pipe et autres ingrédients du fumeur allez voir le "Club Cigar," rue Main, en face l'hôtel Brunswick.

Le Rév. Père Drummond est retenu à la chambre par une maladie de gorge, et ne pourra en conséquence prêcher ainsi qu'il en avait l'intention pour répondre au Vcn. M. Fortin.

Les nouveaux timbres de 2c., destinés à l'affranchissement des lettres pour l'Angleterre et les colonies anglaises, viennent d'être mis en vente au bureau de poste de Winnipeg.

La semaine dernière Mme James Forstall, de St-Malo, était en visite chez sa mère Madame Bertrand et sa tante, Mme Dubuc. Bon nombre d'amis allèrent saluer l'aimable jeune dame.

Madame J. B. Jolibois est morte subitement à l'Hôpital de St-Boniface, à l'âge de 76 ans. Ses funérailles auront lieu samedi. Mme Jolibois était la belle-mère de M. H. Lamoureux.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. A. Saucier, qui agit depuis trois mois comme collecteur du Nord-Ouest pour le revenu de l'intérieur, reviendra bientôt demeurer parmi nous.

S'il faut en croire certaines rumeurs qui circulent à St-Boniface, il serait fortement question de remplacer le secrétaire-trésorier de la municipalité. Plusieurs noms ont déjà été mis en avant.

Plusieurs district d'agences des Territoires du Nord-Ouest viennent d'être changés de nom par le ministre de l'intérieur. Souris sera à l'avenir appelé Brandon; Srskatchewan, Minnedosa; Lac Dauphin, Dauphin; Touchwood, Yorkton; Qu'Appelle, Regina; Coteau, Alameda.

M. Edmond Trudel, de l'office des terres à Winnipeg, vient d'être promu à l'office des terres de Régina. M. Trudel, qui fut pendant de longues années éditeur du *Manitoba*, est bien connu de tous nos concitoyens du Manitoba, et son départ pour Régina sera fort regretté par tous ses amis.

La *Gazette Officielle* annonce un assez grand nombre d'animaux à divers enclos:

Springfield—Une taure d'un an.

Lac Francis—Une taure d'un an.

St-Laurent—Une vache.

St-François-Xavier — Un bœuf d'un an, une taure d'un an.

Woodland—Deux bœufs d'un an et un de deux ans, un taure de l'année.

Taché—Une vache.

Ste-Agathe — Une pouliche de deux ans; une pouliche (pony) de deux ans.

Lorette—Trois taures de dix-huit mois.

Les nominations pour le conseil de Winnipeg ont eu lieu mardi. Voici les candidats:

Pour préfet—A. J. Andrews et G. F. Carruthers.

Pour conseillers—Quartier 1.—D. A. Ross, G. W. Baker.

Quartier 2.—W. G. Bell, Th Cowan.

Quartier 3.—D. J. Dyson, R. D. Johnston, Rob. Snooks, J. Callaway.

Quartier 4.—J. Winram, C. H. Wilson, J. Wallace, Jas. G. Harvey, T. McKissock.

Quartier 5.—J. Arbuthnot, J. I. Spiers.

Quartier 6.—J. F. Mitchell.

Les billets à prix réduits d'excursions d'hiver que délivre chaque année le Northern Pacific pour l'est du Canada sont en vente. Les voyageurs doivent considérer soigneusement les avantages que leur offrent les différentes routes et choisir celle qui leur donne le plus de satisfaction pour le même prix.

Le Northern Pacific vous donnera un billet pour l'une des lignes suivantes: De St. Paul à Duluth, via Chicago; via Soo et North Bay; via Mackinaw et North Bay ou Détroit, avec choix entre plusieurs lignes pour chaque route.

Par Chicago on peut avoir la correspondance directe, et faire le voyage en deux jours; ou bien les passagers peuvent passer la journée à St. Paul et à Chicago, arrivant le matin et repartant le soir; ou encore arrêter plus longtemps s'ils le désirent.

Ils auront également l'occasion de voyager ainsi par les trains de voyageurs les mieux équipés et les plus modernes du continent américain sans payer un cent de plus.

Les bagages passent en douane sans être examinés.

Raffle.

Le 26 décembre, 1898, aura lieu chez M. Louis Lavallée, à St-Vital, une raffle d'une belle vache. Billets 50c. C'est une belle occasion pour partir un ranche à bon marché.

Perdu.

Entre St-Boniface et la maison de M. Guay, un manchon en seal. Le monsieur qui a été vu le ramassant sera fort aimable de bien vouloir le rapporter au "Blue Store," Winnipeg. Récompense généreuse. On sera reconnaissant à toute personne qui apportera quelque renseignement à ce sujet.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des advantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur de bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10.000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats n'en sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:

	1885.		1895.	
Blé	7,429,440	minots	41,776,038	minots
Avoine	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184	"	59,975,807	"

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots

La superficie enculture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:

En 1885	566,228	âcres
" 1895	1,722,773	"

Augmentation. 1,156,525 acres

La Province a un système municipal, qui est simple économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement reduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les differents localités, avec des termes de paiement très faciles. Des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demando à—

THOS. GREENWAY,

Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MANITOBA

Ou à **W. D. SCOTT,**

Agent d'immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, TORONTO, ONT.

A. F. MARTIN, D. L. S. C. E.

Propriétaire-Editeur, Winnipeg